

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

**L'an deux mil vingt-quatre, le cinq juillet,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 27 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

**Présents :** Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Cécile DROUET, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON et Agnès RONDEAU.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Gilbert NASARRE (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD), Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Stéphanie SIMONNEAU (Pouvoir donné à Sylvie AULIVIER).

**Absents :** Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER

**Secrétaire de séance :** Garance PATARIN-CHAPENOIRE

**OBJET : Convention de coopération, de création et de fonctionnement d'unité d'enseignement externalisée (UEE)**

Le Maire expose.

La commune d'Echiré accueille depuis 2016, au sein de l'école Mélusine d'Echiré, une classe UEE pour un nombre maximal de 8 enfants de l'IME de Niort, âgés de 6 à 12 ans.

Le 5 décembre 2023, la commune a reçu un projet de convention départementale de coopération, de création et de fonctionnement d'unité d'enseignement externalisée (UEE), pour une signature et application début 2024.

Ce projet, issu de réunions de travail avec l'ARS des Deux-Sèvres, les services départementaux de l'Education nationale des Deux-Sèvres et les équipes de direction des différents IME des Deux-Sèvres et l'ITEP de la Rousille, a pour but d'harmoniser les pratiques pédagogiques, les relations partenariales et les engagements réciproques des différents acteurs engagés.

Considérant que des points restent à préciser sur la cohérence de nos règlements périscolaires avec les problématiques spécifiques de la classe UEE, le conseil municipal, par délibération du 15 décembre 2023 :

- a prononcé un accord de principe sur le projet de convention départementale de coopération, de création et de fonctionnement d'unité d'enseignement externalisée (UEE) ;
- a confirmé la volonté de la commune de s'inscrire dans la poursuite de l'accueil de l'UEE bénéfique pour tous les enfants qui fréquentent le site scolaire.

Le 22 avril 2024, une réunion s'est tenue en mairie d'Echiré avec l'Inspecteur de l'Education Nationale en charge de l'Adaptation scolaire et de la Scolarisation des élèves en situation de Handicap – Service départemental de l'Ecole inclusive.

CM20240705-007

Suite aux échanges et aux réponses apportées lors de cette rencontre,

le Maire présente à l'assemblée le nouveau projet modifié de la convention départementale de coopération, de création et de fonctionnement d'unité d'enseignement externalisée (UEE), laquelle prendra effet dès sa signature par l'ensemble des parties, pour une durée de 3 ans.

**Le Maire demande au conseil municipal :**

- **d'approuver la convention départementale telle que présentée,**
- **de l'autoriser à signer la présente convention, dès la réception et validation de l'ensemble des annexes complétées.**

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.**

Fait et délibéré le 5 juillet 2024

Le Maire,  
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,  
Garance PATARIN-CHAPENOIRE

Certifié exécutoire.  
Reçu en Préfecture le : **09 JUIL. 2024**  
Notifié ou publié le : **09 JUIL. 2024**